

FICHE D'INSCRIPTION OU REINSCRIPTION / ADULTES

MONTANT COTISATION : 120.00 €

Saison : 2026 ❑
2027 ❑
2028 ❑
2029 ❑
2030 ❑
2031 ❑

Date de règlement :
Chèques : Le
CB : Le
Espèces : Le
Virement : Le

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE

ADRESSE : ……..

CODE POSTAL : …… VILLE : ……..

TELEPHONE : …… PORTABLE : ……..

EMAIL : ……

Avez-vous un badge d'accès aux cours extérieurs ? ❑ OUI ❑ NON

Badge d'accès aux cours extérieurs remis le : ……

En échange d'un chèque de garantie (encaissé) de 20 Euros à l'ordre d'ASV Tennis.

Code d'accès au gymnase des RUAUX / BUISSONNIERE (adultes uniquement) : envoi différé.

Seriez-vous intéressé par des cours adultes ? ❑ OUI ❑ NON ❑ Débutant ❑ Confirmé Classement : ……

Souhaitez-vous :

- Participer aux compétitions ❑ Oui ❑ Eventuellement ❑ Non
- Être responsable d'équipes (jeunes ou adultes) ❑ Oui ❑ Eventuellement ❑ Non
- Avoir une responsabilité au sein du bureau ❑ Oui ❑ Eventuellement ❑ Non

Règlement intérieur :

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles de fonctionnement de l'ASV Tennis, les conditions d'utilisation des installations sportives ainsi que les droits et obligations des adhérents. Tout membre du club s'engage à respecter ce règlement. La cotisation annuelle est fixée par le Comité Directeur. L'adhésion est personnelle et non remboursable. Les courts sont réservés aux membres à jour de leurs cotisations. Les joueurs doivent respecter les horaires de réservation. Les invités sont admis selon les conditions du club. Une tenue sportive adaptée à la pratique du tennis est obligatoire. Le respect de l'esprit sportif est exigé en toute circonstance. Les joueurs doivent maintenir les terrains propres. Les équipements doivent être utilisés avec soin. Les adhérents doivent : réserver leur court avant toute utilisation, annuler toute réservation devenue inutile et veiller à la fermeture des accès après son passage. Toute dégradation doit être signalée aux responsables du club. Il est interdit de fumer sur les courts et dans les locaux attenants. Tout accident doit être signalé aux responsables du club. L'ASV Tennis est une association dont le fonctionnement repose sur l'engagement de ses bénévoles. Chaque adhérent s'engage à respecter toutes ces dispositions afin de préserver les installations, la convivialité et le bon fonctionnement du club.
Je reconnais que l'adhésion au club entraîne l'acceptation du présent règlement.

DATE : …… **SIGNATURE**